

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**PORTANT RÉOUVERTURE DU TERRAIN A DU STADE DE**  
**CHAMP COURTIN**

N°2022-308

**Le Maire de la Ville de MELESSE ;**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 août 2022 portant sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

**Considérant** que, les alertes sécheresse et canicule du mois d'août ont été levées et que l'utilisation du terrain d'honneur de Rugby (terrain A) du stade de Champ Courtin ne risque plus de provoquer des dégradations sur les aires de jeu ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Le terrain d'honneur de rugby enherbé (terrain A) du stade de Champ Courtin sera réouvert au public à compter du dimanche 25 septembre 2022 à 8h00.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services, le Responsable des Services Techniques et le Policier Municipal de la Mairie de Melesse, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton (Ille-et-Vilaine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) ou par Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Monsieur le Maire peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, situé à Rennes,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton,
- Monsieur le Président du District de football d'Ille-et-Vilaine, situé à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine), 5A, rue Belle Ile,
- Monsieur le Responsable du club de football de Melesse-La Mezière,
- Monsieur le Responsable du club de rugby de Melesse,
- Monsieur le Président du club d'athlétisme de Melesse
- Messieurs les directeurs des écoles privées et publiques de Melesse
- Monsieur le principal du collège Mathurin Méheut de Melesse
- Services Techniques et Police Municipale de la Mairie de Melesse.

Affiché le 22 septembre 2022.  
L'Adjoint aux Sports,  
Jean-Michel PÉNARD

A Melesse, le 21 septembre 2022.  
L'Adjoint aux Sports,  
Jean-Michel PÉNARD.

